



DES AVANCÉES... MAIS ENCORE TROP D'INÉGALITÉS

On vous dit tout!



La CFE-CGC a rencontré La Poste lors d'une bilatérale le 16 mars pour porter vos préoccupations concrètes : JRS, parcours professionnels, reconnaissance des métiers, organisation de demain, règles RH, rémunération et conditions de travail. Si certaines avancées sont à noter, le constat global reste préoccupant.

Sur le terrain, les règles demeurent trop souvent variables d'un territoire à l'autre, notamment sur les JRS ou les parcours de promotion. Cette hétérogénéité alimente un sentiment d'injustice et nuit à la lisibilité des trajectoires professionnelles. Les dispositifs en place, censés structurer les parcours, sont encore trop souvent perçus comme complexes, voire contraignants.

JRS : STOP AUX PRATIQUES INÉQUITABLES

Aujourd'hui, selon les territoires, les pratiques diffèrent — ce n'est pas acceptable. La CFE-CGC exige une application homogène et transparente des règles d'attribution des JRS.

La CFE-CGC demande :

- des règles claires pour tous,
- une reconnaissance adaptée aux responsabilités de CODIR et directeurs de bureau,
- L'octroi de JRS sur la base du volontariat au regard de la reconnaissance et des responsabilités exercées
- une meilleure prise en compte des enjeux des établissements.

PARCOURS PROFESSIONNELS : L'ÉQUITÉ DOIT DEVENIR UNE RÉALITÉ

L'accord GEPPMM doit garantir :

- des parcours lisibles,
- des règles identiques pour tous,
- une vraie progression (RAP / RPP).

La CFE-CGC alerte sur :

- les interprétations locales,
- les inégalités d'accès aux promotions,
- les obstacles injustifiés (classe tremplin, tests EMRG...)

LA RESPONSABILITÉ NE PEUT PAS REPOSER QUE SUR LES POSTIERS & POSTIÈRES

Les managers et cadres ne sont pas épargnés. Entre élargissement des périmètres, organisations multisites et manque de marges de manœuvre, la charge de travail atteint un niveau qui interroge clairement la soutenabilité des organisations.

Enfin, malgré certaines mesures ponctuelles, **la reconnaissance reste en décalage avec les responsabilités exercées.**

Pour la CFE-CGC, il est indispensable de sortir de logiques correctives au coup par coup pour construire une politique durable, lisible et équitable.

La Poste incite à formaliser les projets professionnels.

Pour la CFE-CGC, cela reste insuffisant.

L'entreprise doit garantir :

- de la visibilité,
- des trajectoires claires,
- des formations accessibles.

QUID DANS L'ACCÈS AU GROUPE A

La DRH confirme le maintien de la logique 3-3, l'ouverture des RPP groupe A, et la nécessité de passer par l'APC pour accéder à la promotion.

La Poste confirme la nécessité d'une harmonisation.



600 000 € POUR LES CHARGÉS DE CLIENTÈLE : UNE PREMIÈRE... À ENCADRER

Dans le même temps, les métiers, en particulier ceux de chargé de clientèle, subissent une pression croissante liée à des exigences accrues et à des moyens insuffisants. Cette situation fragilise l'attractivité des fonctions et pèse directement sur la qualité de service.

La CFE-CGC a porté lors d'une précédente bilatérale une proposition visant à renforcer l'attractivité des métiers et la reconnaissance des compétences commerciales avec un accès au 3-1 à tous les CC. La CFE-CGC se félicite de la mise en place d'une enveloppe de 600 000 € que nous avons portée et destinée à valoriser les chargés de clientèle.

Mais nous demandons des garanties :

- critères d'attribution clairs,
- transparence sur les montants et sur les modalités de déclenchement,
- équité entre territoires

L'entreprise précise également que le pilotage est confié aux Directeurs de Territoire, avec une marge d'appréciation locale pour la répartition.

Pour la CFE-CGC, la reconnaissance des métiers ne peut pas reposer uniquement sur des dispositifs ponctuels : elle doit s'inscrire dans une politique durable de valorisation des compétences et des parcours professionnels. La reconnaissance ne peut pas reposer sur du ponctuel : elle doit être durable, sécurisée et structurée.

D. YOUSFI

Délégue Syndicale Centrale
cgclaposte.34@gmail.com

L. CALONE

Délégue Syndical Adjoint
cgc.calone@gmail.com

S. DAUTREAU

Délégue Syndicale Adjointe
06 74 38 59 13
sandrine.dautreau@laposte.fr

JC. PECHMAGRE

Délégue Syndical Adjoint
06 26 90 21 58
pechmagre.cgc@gmail.com

B. DAURIGNAC

Délégue Syndical Adjoint
06 26 57 72 08
bernard.daurignaccgc@gmail.com

E. DEGRET

Délégue Syndical Adjoint
06 32 53 95 66
cgc.emmanueldegret@gmail.com

BGPN / BSCC : DES RUMEURS QUI INQUIÈTENT

Des interrogations fortes remontent du terrain sur un possible rapprochement.

La Poste parle de réflexions, sans projet officiel.

Pour la CFE-CGC :

- pas de transformation sans transparence,
- pas d'expérimentation sans vision globale,
- pas de changement sans les salariés.

NOTRE LIGNE EST CLAIRE

La CFE-CGC défend :

- La reconnaissance réelle des responsabilités
- Des parcours professionnels équitables
- Des règles transparentes
- Une vision claire de l'avenir des métiers

Face à ces constats, la CFE-CGC réaffirme une ligne claire : les transformations de La Poste ne pourront réussir que si elles s'appuient sur des règles transparentes, des moyens adaptés et une reconnaissance réelle des engagements.

Les transformations de La Poste doivent se faire AVEC les salariés.



100%
BGPN

100%
VOUS

CFE
CGC
Groupe La Poste